

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 26/01/2023 Date de révision: 26/01/2023 Remplace la version de: 13/06/2022 Version: 5.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial : DER K39PF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit pour les formulations cosmétiques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ: Manufacturing: C/Plató, n 6, Entlo, 5 C/Cal Gabatx, s/n

08021 Barcelona (Spain) 08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)

Tel. +34 93 238 9090 Tel. +34 93 8496188 regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188

9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Inconnu.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Composant	
Polymère amphotère(25136-75-8)	Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Polymère amphotère en solution aqueuse

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polymère amphotère	N° CAS: 25136-75-8	7 – 15	Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Se montrer prudent; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence. Ne réaliser aucune action qui implique un

risque sans la formation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle

nécessaire, en fonction des circonstances sur le lieu d'intervention.

Premiers soins après inhalation : En cas de gêne, sortir à l'extérieur pour prendre l'air.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la zone affectée à grande eau, puis éliminer les restes avec de l'eau et du savon. En

 $cas\ d'irritation,\ et\ si\ les\ symptômes\ persistent,\ consulter\ un\ m\'edecin.$

Premiers soins après contact oculaire : Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes.

Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de

travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

Premiers soins après ingestion : N'est pas supposé toxique. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet aigu n'est prévu, mis à part une réaction allergique de l'individu à certains

ingrédients du produit.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun effet n'est prévu.

Symptômes/effets après contact oculaire : Les symptômes peuvent être les suivants : sensation de brûlure, rougeurs, larmoiements.

 Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et

d'hygiènes adéquates.

Symptômes/effets après administration : Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

intraveineuse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Symptômes/effets après ingestion

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2), mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas : Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : HCl. Oxydes de carbone (CO, d'incendie CO2). Oxydes d'azote.

26/01/2023 (Date de révision) FR (français) 2/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

- : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement
 - résistant.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre le feu à

distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection Procédures d'urgence

- : Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des lunettes de protection et des gants.
- : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ramasser le produit de forme mécanique, avec du matériel absorbant inerte (sable ou sciure) et stocker le matériel dans des récipients adéquats en vue de son élimination. Laver les restes éventuellement présents dans la zone où s'est produit la fuite avec une grande quantité d'eau.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés. La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite.

Température de manipulation

: 5 - 35 °C

Mesures d'hygiène

 Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, en respectant le rang de températures établi (voir « Rang de température recommandé »).

Conditions de stockage

: Protéger contre le gel. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage

: 5 – 35 °C

26/01/2023 (Date de révision) FR (français) 3/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit

Protection des mains:

Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit.

Point d'ébullition Inflammabilité

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore à jaunâtre pâle.

Apparence : Liquide transparent.

Odeur : Pratiquement inodore.

Seuil olfactif : Pas disponible

Point de fusion : Pas disponible

Point de congélation : Pas disponible

Point d'ébullition : > 100 °C

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

: Pas disponible

: Non applicable

Limites d'explosivité : Pas disponible : Pas disponible Limite inférieure d'explosivité (LIE) Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible Point d'éclair : > 200 °C Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : > 100 °C рΗ : 3.3 - 4.5Viscosité, cinématique : Pas disponible : 1000 - 6000 cP Viscosité, dynamique

Solubilité : Soluble dans toutes les proportions.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : < 0 (valeur estimée) Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique : 1,1 g/cm³ Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible : Non applicable Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule État d'agrégation des particules : Non applicable : Non applicable État d'agglomération des particules Surface spécifique d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

Empoussiérage des particules

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'existe aucun risque de polymérisation.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit.

10.5. Matières incompatibles

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques. Les bases fortes peuvent provoquer des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) Le produit ne devrait pas être tovique par inhalation

. Le produit ne devrait pas etre toxique par initialation.	
DER K39PF	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (par analogie avec des produits similaires)
Polymère amphotère (25136-75-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant.	

pH: 3.3 - 4.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Même si ce produit n'est pas classé comme tel, il convient de souligner qu'il peut provoquer

une légère irritation.

pH: 3,3 - 4,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Il n'est pas prévu que le produit soit sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune donnée disponible. Aucune donnée disponible. Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible. : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement, Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu, Aucune augmentation des dangers associés à chacun des ingrédients n'est attendue comme résultat du mélange avec les autres composants.

Autres informations

D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies,Les voies d'exposition les plus probables sont par contact cutané et/ou oculaire. Le contact prolongé avec les yeux peut provoquer une irritation temporelle. Laver immédiatement les yeux. Suivre les recommandations de sécurité du paragraphe 4.

26/01/2023 (Date de révision) FR (français) 6/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

Indications complémentaires

- : Information d'AOX : Le produit ne contient aucun halogène organique.
- Le test d'inhibition des algues n'est pas approprié. Les caractéristiques floculantes du produit interfèrent directement, en annulant les résultats.
- : Aucune donnée disponible.
- : Si la contamination de l'eau avec le produit est inférieure à 1%, aucun incident irréversible sur le traitement primaire et/ou secondaire de l'eau n'est attendu. Avec la dilution suivante, l'effet sera clairement pallié. Il faudra ensuite adapter le traitement aux nouvelles caractéristiques de l'eau. En cas de déversement, suivre les recommandations indiquées dans la section 13.

ER K39PF		
CL50 - Poisson [1]	100 – 1000 mg/l (estimé)	
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Daphnia magna, estimé)	
Polymère amphotère (25136-75-8) CL50 - Poisson [1] 10 – 100 mg/l		
		CE50 - Crustacés [1]

12.2. Persistance et dégradabilité

DER K39PF	
	Le produit est difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas. En solution aqueuse, le produit peut être éliminé par floculation et précipitation. Il peut être éliminé facilement en présence de matière en suspension.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DER K39PF		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	< 0 (valeur estimée)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.	
Polymère amphotère (25136-75-8)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0		

12.4. Mobilité dans le sol

DER K39PF		
Ecologie - sol	Il s'élimine facilement par processus abiotique d'adsorption.	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

26/01/2023 (Date de révision) FR (français) 7/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

26/01/2023 (Date de révision) FR (français) 8/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0,1 % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.

BlmSchV)

Classe de stockage (LGK, TRGS 510)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

: WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

: LGK 12 - Liquides ininflammables

: Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

26/01/2023 (Date de révision) FR (français) 9/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Ajouté	
8.2	Contrôle de l'exposition du consommateur	Ajouté	
15.1	Classe de stockage (LGK)	Ajouté	

Autres informations

: La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Aquatic Chronic 3 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

26/01/2023 (Date de révision) FR (français) 10/10